

PARTIE SOCIOLOGIE

THEME 1 : CLASSES, STRATIFICATION ET MOBILITE SOCIALE

Chap.2. Comment rendre compte de la mobilité sociale ?



"L'école transforme ceux qui héritent en ceux qui méritent."
Pierre BOURDIEU (1930-2002) et Jean-Claude PASSERON (1930)

"C'est de moins en moins le fait d'être bachelier qui fait la différence, mais bien plus la nature précise du baccalauréat obtenu."
Marie DURU-BELLAT (1950)

1.2. Comment rendre compte de la mobilité sociale ?

Programme officiel :

Thèmes et Questionnements	Notions au programme	Indications complémentaires
Comment analyser la structure sociale ?	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité intergénérationnelle / • intragénérationnelle, • mobilité observée, • fluidité sociale, • déclassement, • capital culturel, • paradoxe d'Anderson 	<p>Après avoir distingué la mobilité sociale intergénérationnelle d'autres formes de mobilité (géographique, professionnelle), on se posera le problème de sa mesure à partir de l'étude des tables de mobilité sociale dont on soulignera à la fois l'intérêt et les limites</p> <p>On distinguera la mobilité observée et la mobilité relative (fluidité sociale) et on mettra en évidence l'existence de flux de mobilité verticale (ascendante et descendante) et horizontale</p> <p>On étudiera différents déterminants de la mobilité et de la reproduction sociale : l'évolution de la structure socioprofessionnelle, le rôle de l'école et de la famille</p>
Acquis de 1ES	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'appartenance • groupe de référence, • socialisation anticipatrice, • capital social 	

 savoirs	être capable de définir :	Etre capable de analyser / distinguer / justifier :
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mobilité sociale ◆ Mobilité intergénérationnelle ◆ intragénérationnelle ◆ mobilité observée ◆ fluidité sociale ◆ déclassement ◆ capital culturel ◆ paradoxe d'Anderson • Mobilité géographique • Mobilité professionnelle • table de mobilité • mobilité verticale • mobilité horizontale • Groupe d'appartenance • groupe de référence • socialisation anticipatrice • capital social • Mobilité sociale brute • Mobilité sociale nette • Mobilité sociale structurelle • Table de recrutement • Table de destinée • Démocratisation de l'enseignement • Démocratisation quantitative • Démocratisation qualitative • Egalité des chances • Inégalités scolaires • Massification de l'enseignement • Méritocratie • Reproduction sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Distinguer les différents types de mobilité et les justifier par des exemples ✓ Lire une table de mobilité et distinguer table de recrutement et table de destinée ✓ Analyser l'intérêt et les limites des tables de mobilité ✓ Distinguer mobilité sociale observée et fluidité sociale et leur mesure respective ✓ Analyser l'évolution de la fluidité sociale en France ✓ Distinguer les situations de déclassement (et ses différentes formes) et le paradoxe d'Anderson en France ✓ Analyser le rôle de l'évolution de la structure socioprofessionnelle dans la mobilité sociale ✓ Analyser conjointement le rôle de la famille et de l'école dans la mobilité sociale ✓ Expliquer en quoi la famille et l'école contribuent également à la reproduction sociale et aux inégalités scolaires à l'aide des analyses de Bourdieu et Boudon.

PROBLEMATIQUE :

Quels sont les enjeux de la mobilité sociale dans nos sociétés ?

Qu'appelle-t-on mobilité sociale dans nos sociétés ? Quelles sont ces différentes formes ? Comment la mesure-t-on ?

Vivons-nous, depuis les « trente glorieuses » dans une société plus mobile ? Plus fluide ?

Quels facteurs favorisent la mobilité sociale ou, au contraire, la freinent ?

PLAN DU COURS :

I. LA MOBILITE SOCIALE : DÉFINITIONS ET MESURE.....	4
A. Les différents types de mobilité sociale.....	4
B. La mesure de la mobilité sociale : Enquêtes et tables de mobilité intergénérationnelles (Voir T.D).....	5
C. Intérêt des tables de mobilité.....	7
D. Les limites des tables de mobilité.....	7
II. UNE SOCIETE FRANCAISE DE PLUS EN PLUS MOBILE ?.....	8
A. Les sociologues distinguent désormais mobilité observée et fluidité sociale...8	
1. La mobilité observée et sa mesure.....	9
2. La fluidité sociale et sa mesure.....	9
B. Les flux de mobilité intergénérationnelle verticale : ascension sociale et déclassement.....	10
1. Réelle ascension sociale ou fluidité sociale qui progresse lentement ?.....	10
2. La menace du déclassement ?.....	11
III. QUELS SONT LES FACTEURS QUI FREINENT OU PERMETTENT LA MOBILITE SOCIALE ?.....	14
A. L'évolution de la structure socioprofessionnelle favorise la mobilité sociale...14	
1. La mobilité intergénérationnelle verticale ascendante forcée par les mutations de l'emploi.....	14
2. Mais des bénéfices de la mobilité structurelle plus ou moins forts selon les générations.....	15
B. Le rôle de l'école dans la mobilité et la reproduction sociale.....	15
1. Le rôle de la massification et de la démocratisation de l'enseignement a contribué à la mobilité sociale	15
2. ...mais elle contribue aussi à la reproduction sociale et aux inégalités.....	16
C. Le rôle de la famille.....	18
1. La famille est une instance capitale de socialisation qui contribue à la mobilité sociale	18
2. ...Mais de part les stratégies mises en place et la dotation en capital elle contribue également à la reproduction sociale.....	20

I. LA MOBILITÉ SOCIALE : DÉFINITIONS ET MESURE.

La mobilité sociale est un concept protéiforme. On distingue ainsi la mobilité intergénérationnelle de la mobilité intragénérationnelle, la mobilité horizontale de la mobilité verticale, la mobilité ascendante de la mobilité descendante, la mobilité sociale de la mobilité géographique et professionnelle. La diversité des types de mobilité suscite par conséquent des problèmes de mesure. La mobilité sociale représente également un enjeu tant au niveau social, que politique ou encore économique.

A. Les différents types de mobilité sociale.

□ DOC 1 : La mobilité sociale, un mobilité particulière + texte n°1 p.200

La question de la stabilité ou du déplacement des individus dans la structure sociale peut être examinée de différents points de vue. La mobilité sociale, qui n'implique pas de déplacement physique, se distingue de la mobilité géographique, qui ne donne pas nécessairement lieu à un changement de niveau social, même si les migrations géographiques, internes ou externes à un même pays, sont très souvent liées à la mobilité sociale. Changer d'emploi ou simplement trouver un emploi peut conduire à quitter la campagne (exode rural) ou son pays (émigration). La mobilité proprement sociale, qui implique un changement de statut social, se distingue aussi de la mobilité seulement professionnelle, qui peut consister à changer d'entreprise ou de type de travail sans impliquer nécessairement une modification de niveau social, même si changer de profession est un des moyens de passer à un autre statut social.

La mobilité sociale peut être étudiée également de différents points de vue selon qu'on ne considère que la carrière d'un individu, qui peut changer ou non de statut au cours de son existence d'adulte, ou que l'on réfère les individus à leur origine familiale, en comparant leurs statuts à celui de membres des générations antérieures, comme leur père ou leur grand-père. On parle alors de mobilité intragénérationnelle (ou en cours de carrière) et intergénérationnelle (ou entre les générations). Dans les publications de l'INSEE, la première est désignée comme mobilité professionnelle, la seconde comme mobilité sociale.

Dominique MERLLIÉ, «La mobilité sociale», in R. CASTEL, L. CHAUVEL, D. MERLLIÉ, E. NEVEU et T. PIKETTY, *Les mutations de la société française*, La Découverte, coll. Repères, 2007.

• Mobilité intragénérationnelle et mobilité intergénérationnelle

La **mobilité sociale intragénérationnelle** (ou mobilité biographique) désigne la mobilité au cours d'une vie pour les individus d'une génération donnée.

La **mobilité sociale intergénérationnelle** désigne le changement de statut social des individus de la génération des enfants par rapport aux individus de la génération des parents.

• Mobilité géographique et mobilité professionnelle

La **mobilité géographique** (ou spatiale) désigne tout mouvement des individus dans l'espace, aussi bien au niveau national (changement de villes, de régions,...) qu'au niveau international (immigration et émigration).

La **mobilité professionnelle** désigne un changement de situation professionnelle des individus (changement de branche d'activité, changement de qualification).

• Mobilité verticale et mobilité horizontale

La **mobilité sociale verticale** s'accompagne d'une modification de la position sociale d'un individu dans la hiérarchie sociale.

Dans la **mobilité sociale horizontale**, la position sociale d'un individu dans la hiérarchie sociale reste identique mais avec un changement de profession ou d'activité.

Ces deux types de mobilité peuvent être intra ou intergénérationnelles.

• Mobilité ascendante et mobilité descendante

La **mobilité sociale ascendante** (ou ascensionnelle) indique le passage d'une catégorie sociale à une autre considérée comme supérieure. A l'inverse, la **mobilité sociale descendante** implique une régression sociale (on parle aussi de démotivation sociale).

A. Beitone et alii, *Sciences sociales*, Sirey, coll. Aide-mémoire, 4e édition, 2004

1. Quelle différence existe-t-il entre mobilité intragénérationnelle et intergénérationnelle ?
2. Quelle différence existe-t-il entre mobilité horizontale, ascendante et descendante ?
3. A l'aide des questions précédentes qualifiez les situations suivantes :

1.2. Comment rendre compte de la mobilité sociale ?

Exemples	Mobilité géographique ou professionnelle	Mobilité sociale, ou intra ou inter-générationnelle	Mobilité horizontale ou verticale (ascendante ou descendante)
Une secrétaire dans une entreprise de transport, devient assistante de direction puis directrice			
Une fille de professeur de SES, devient CPE			
La fille de médecin, devient infirmière			
Un fils reprend l'exploitation agricole de son père			
Si un agriculteur devient cadre			
Marc déménage en Rhône-Alpes pour occuper un emploi de cadre médical. Avant, il habitait en Bretagne et était technicien			
Gérard est entré comme technicien dans son usine et a fini comme ingénieur			
Le président G. Pompidou, professeur agrégé de lettres classiques, fils d'instituteur et petit-fils de paysan.			

B. La mesure de la mobilité sociale : Enquêtes et tables de mobilité intergénérationnelles (Voir T.D)**□ DOC 2 : L'enquête FQP (Formation et qualification professionnelle) 2003**

Au second trimestre 2003, 40 000 personnes ont été interrogées par l'Insee dans le cadre de l'enquête *formation et qualification professionnelle* (FQP). Elles ont indiqué leur profession, le déroulement de leur scolarité, la situation professionnelle de leurs parents ainsi que leurs revenus. Ces données permettent de comparer la catégorie socioprofessionnelle de chaque personne avec celle de leur père.

Dans cette étude, l'analyse de la mobilité sociale porte sur les hommes âgés de 40 à 59 ans en 2003, actifs ou anciens actifs. Cette limitation d'âge est due au fait que la position sociale des pères est repérée à la date de fin des études de la personne interrogée, c'est-à-dire au moment où la plupart des pères avaient entre 35 et 60 ans. Considérer les seuls hommes de 40 à 59 ans permet d'observer leur position sociale à peu près au même moment de la vie active que celle de leur père. Cela permet d'éviter les distorsions dues à des effets d'ancienneté et de mobilité professionnelle. Le fort taux d'inactivité des mères des femmes de 40 à 59 ans rend difficilement interprétable la comparaison entre les mères et les filles. Il aurait été possible de comparer le statut social des filles à celui de leur père, mais les résultats n'auraient pas permis de séparer l'effet de la mobilité sociale de celui des inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail.

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/donsoc06ym.pdf

4. Pourquoi l'enquête ne s'intéresse qu'aux hommes âgés de 40 à 59 ans ?
5. Pourquoi la mobilité des femmes est-elle difficile à appréhender ?

1.2. Comment rendre compte de la mobilité sociale ?

□ DOC 3 : les tables de mobilité

PCS du fils	Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) du père						Ensemble
	Agriculteur	ACCE	CPIS	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier	
Agriculteur	252 88 22	6 2 1	2 1 0	2 1 0	3 1 0	20 7 1	285 100 4
ACCE ¹	72 12 6	182 29 21	37 6 6	60 10 8	43 7 7	225 36 8	619 100 9
CPIS ²	105 8 9	189 14 22	310 24 52	266 20 33	144 11 22	304 23 10	1 317 100 19
Profession intermédiaire	190 11 17	205 12 24	152 9 26	263 16 33	179 11 28	701 41 23	1 690 100 24
Employé	98 13 9	79 10 9	37 5 6	73 9 9	108 14 17	375 49 12	770 100 11
Ouvrier	426 18 37	210 9 24	52 2 9	135 6 17	169 7 26	1 373 58 46	2 364 100 34
Ensemble	1 143 16	870 12	591 8	800 11	644 9	2 998 43	7 045 100

Unités : en milliers pour la première ligne de chaque case, en % pour les deux lignes suivantes.

Champ : hommes actifs ayant un emploi ou anciens actifs ayant eu un emploi, âgés de 40 à 59 ans en 2003.

La première ligne indique l'effectif. Par exemple, dans la case qui croise les ouvriers en ligne et les cadres et professions intellectuelles supérieures en colonne, 52 000 personnes sont ouvriers et fils de cadres et professions intellectuelles supérieures.

La deuxième ligne correspond à la table de recrutement (ou d'origine).

La troisième ligne (en gras) correspond à la table de destinée.

Les tables mesurant les flux de mobilité intergénérationnelle sont des tableaux croisés à double entrée où sont représentés en **ligne** le groupe socioprofessionnel du fils et en **colonne** celui du père. Sont pris en compte uniquement les actifs occupés masculins (ou plus récemment les femmes actives) classées par P.C.S. (professions et catégories socioprofessionnelles). Les chômeurs, retraités ou préretraités (inactifs) sont classés dans leur dernière position d'activité.

Il est possible de décrire leur **origine sociale** pour une P.C.S. donnée (**lecture par ligne**). Par exemple, sur 1 690 000 fils appartenant à la P.C.S. Professions intermédiaires, 263 000 (16% d'entre eux) ont un père qui appartenait à cette même catégorie et 701 000 (41% d'entre eux) ont un père qui était ouvrier. On peut, par ailleurs, mettre en évidence la **destinée sociale** des individus (**lecture en colonne**). Par exemple, sur 1 143 000 fils d'agriculteurs, 252 000 sont eux-mêmes devenus agriculteurs (22% d'entre eux) et 105 000 (9% d'entre eux) sont devenus cadres.

Dans un but de simplification de lecture les tables de mobilité sont séparées en tables de destinée et de recrutement (ou d'origine) :

– **La table de destinée** La table des destinées permet de savoir ce que sont devenus les fils issus d'un G.S.P. donné. Elle décrit ainsi la répartition des individus suivant les différentes P.C.S. en fonction de la P.C.S. de leur père. C'est cette table qui permet précisément de mesurer la mobilité soc des individus, et qui répond ainsi directement à la problématique de l'égalité des chances : **quelles chances ont les individus issus de tel milieu d'accéder à telle position sociale ?**

– **La table de recrutement** décrit l'origine socioprofessionnelle des individus appartenant aux différentes P.C.S. Les tables de recrutement répondent à la question suivante : **d'où viennent les individus appartenant à une catégorie socioprofessionnelle donnée ?**

La **destinée sociale** désigne la position sociale des individus en fonction de celles de leurs pères (appréhendées en France par les G.S.P. des fils et des pères).

Le **recrutement** désigne l'origine sociale (appréhendée en France par le G.S.P. du père) des individus appartenant à un groupe socioprofessionnel donné.

C. Intérêt des tables de mobilité.

□ DOC 4 : pourquoi mesurer la mobilité sociale ?

Toutes les sociétés sont composées de groupes sociaux différenciés et plus ou moins hiérarchisés ; autrement dit, les statuts sociaux y sont divers et inégalement valorisés. [...] Par quels processus ces individus sont-ils répartis dans les différentes classes ou strates ou acquièrent-ils différents types de statuts sociaux ? [...] Les sociologues regroupent ces questions sous l'étiquette de « mobilité sociale ». On peut [...] opposer les sociétés où les statuts sociaux sont affectés de manière prédéterminée, rigide et définitive, dont les groupes sociaux se rapprochent des castes [...] à celles où les conditions d'accès aux statuts permettent des changements et des cas plus ou moins fréquents de déplacement dans la structure sociale, ou de mobilité sociale. Dans le premier cas, on parlera de statuts sociaux « assignés », que les individus reçoivent de l'extérieur sans pouvoir les modifier, dans le second, de statuts « acquis », sur lesquels ils ont une certaine prise ou qui peuvent être l'objet d'une compétition ouverte, ce qui permet de changer de statut ou de ne pas être enfermé dans celui que peut définir la « naissance » dans un milieu social.

L'étude de cet aspect du fonctionnement des sociétés [...] met en jeu la question de l'articulation des individus et des structures sociales [...]. Elle renvoie aussi à une expérience sociale commune et comporte une portée idéologique ou politique. [...] Dans les sociétés où l'organisation politique se réfère à des principes démocratiques et l'organisation économique au libéralisme, il semble logique qu'à l'égalité des citoyens et à la liberté d'entreprendre corresponde dans le domaine social, sinon l'égalité des situations sociales, du moins l'égalité des conditions d'accès aux différentes situations. L'analyse de la mobilité sociale renvoie au principe de l'« égalité des chances », et les sociétés démocratiques et libérales peuvent chercher à évaluer la réalité ou l'efficacité de leurs principes de fonctionnement à l'importance des flux de mobilité sociale qu'elles permettent.

D. Merllié, « La mobilité sociale », *Les Grandes questions économiques et sociales*, La Découverte, 2013.

6. Expliquez le passage souligné.

7. Quelle différence fait-on entre « statut assignés » et « statut acquis » ?

8. Comment est expliqué l'intrêrêt porté dans nos sociétés à l'étude empirique de la mobilité sociale ?

D. Les limites des tables de mobilité.

□ DOC 5 :

À la suite de Louis Maurin, Dominique Merllié et Jean Prévot, on peut émettre plusieurs critiques à l'encontre des tables de mobilité :

– D'abord, mesurer l'évolution de la mobilité sociale n'est pas une mince affaire. L'INSEE commence par évaluer globalement le nombre de personnes qui ont changé de catégorie sociale entre deux années données. Ces mesures dépendent beaucoup des contours des catégories : en effet, plus on découpe la société de façon précise, plus on observe de mouvements. La réalité même de ces catégories se modifie : une grande partie des cadres supérieurs de 2010 n'ont pas le même prestige social que ceux des années 1960.

– Ensuite, le passage du métier de garagiste à celui de boulanger, qui implique une rupture professionnelle

forte, n'est pas analysé comme mobilité « sociale » ou « professionnelle » selon le code des catégories socioprofessionnelles qui les regroupe comme activités artisanales. À l'inverse, le passage de mécanicien automobile (salarié) à celui de garagiste (à son compte), qui correspond au même métier avec des conditions d'exercice différentes, est enregistré comme mobilité d'ouvrier à artisan.

– En outre, pour obtenir une mesure fiable, il ne faut pas prendre en compte les plus jeunes car leur situation n'est pas figée : ils peuvent progresser dans la hiérarchie sociale. Inversement, si l'on prend les plus âgés, on mesure pour une bonne part ce qui se passait il y a des dizaines d'années. Peu éclairant pour comprendre les évolutions actuelles. De plus, les données officielles sur la mobilité sociale demeurent très lacunaires : les dernières

remontent à 2003. Or la crise de 2008 a probablement accentué les difficultés.

– Enfin, l'INSEE isole le plus souvent la situation des 40-59 ans et étudie seulement la mobilité masculine. Les femmes sont écartées des études de mobilité sociale du fait de la très forte élévation des taux d'activité féminins, qui rend difficile toute comparaison avec les générations précédentes. ■

9. Expliquez la phrase soulignée.

10. Pourquoi les limites de l'outil PCS remettent-ils en cause la pertinence des tables de mobilité ?

11. Pourquoi étudie-t-on les personnes âgées de 40 à 59 ans et quel problème cela pose-t-il ?

12. Pourquoi peut-on dire que les tables de mobilité n'étudient que la moitié de la population ?

II. UNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PLUS EN PLUS MOBILE ?

La mobilité sociale la plus étudiée par les sociologues est la mobilité intergénérationnelle verticale. La question est en effet de savoir à partir de la mobilité observée si les individus reproduisent exactement la position de leurs pères ou s'ils connaissent une mobilité sociale verticale, qui peut prendre la forme soit d'une ascension sociale ou d'un déclassement social. L'approche des sociologues a évolué depuis les années 70 avec désormais l'utilisation de concepts comme mobilité observée et fluidité sociale qui viennent en complément (voire dépasser) les notions de mobilité brute, structurelle et nette.

A. Les sociologues distinguent désormais mobilité observée et fluidité sociale.

□ DOC 7 :

Analyse de la mobilité sociale entre générations comme l'étude de son évolution temporelle ont longtemps reposé sur la distinction conceptuelle entre mobilité structurelle, ou mobilité « forcée », et mobilité nette ou « pure », ou encore d'échange ou de circulation.

En lui substituant, depuis la fin des années 1970, la distinction entre mobilité observée (ou taux absolus de mobilité) et fluidité sociale (ou taux relatifs de mobilité), les sociologues de la stratification ont retenu l'esprit du paradigme précédent en laissant de côté les écueils. Abandonnant l'idée contestable qu'il existerait deux types de mobilité, la nouvelle distinction consiste, dans son essence, à reconnaître que les phénomènes de mobilité sociale peuvent - voire doivent — être étudiés selon deux points de vue, différents et complémentaires.

Celui des taux absolus de mobilité — ou de la mobilité observée — consiste à analyser cette dernière telle qu'elle est enserrée et affectée par l'état de la distribution socioprofessionnelle des pères et de celle des fils. Le poids total de l'immobilité, l'examen des destinées comme celui des recrutements sont les outils de cette appréhension en quelque sorte « en surface » qui est aussi la plus proche de l'expérience sensible qu'ont les individus des phénomènes de mobilité.

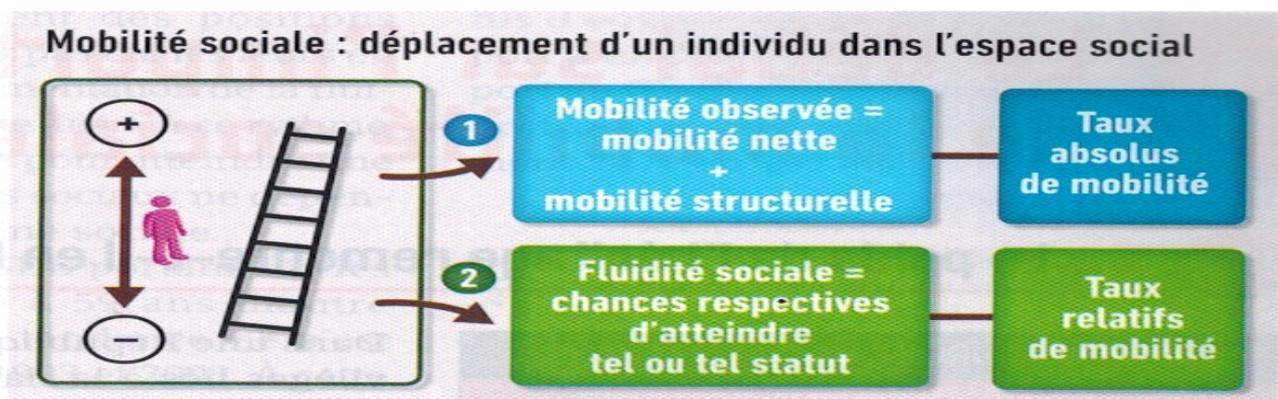
D'un autre côté, le point de vue de la fluidité sociale — ou des taux relatifs de mobilité — consiste en l'étude de la structure et de la force du lien entre origine et position sociales lorsque cette association statistique est envisagée indépendamment de l'état de la distribution socioprofessionnelle des pères et de celle des fils. Cette appréhension « en profondeur » des tableaux de mobilité utilise une mesure d'association qui dispose de cette propriété d'indépendance à l'égard des distributions marginales : le *odds ratio* ou rapport des chances relatives.

Un aspect crucial réside dans le fait que mobilité observée et fluidité sociale ne varient pas nécessairement de concert. Par exemple, dans beaucoup de pays, on a pu mettre en évidence que des tables de mobilité père-fils et père-fille étaient fort semblables quant à la fluidité sociale, mais très différentes pour la mobilité observée en raison de la forte dissemblance entre la structure socioprofessionnelle des femmes et celle des hommes.

D'après **Louis-André Vallet**, « Quarante années de mobilité sociale en France. », *Revue française de sociologie*, 1999 et « Mobilité sociale », *Le Dictionnaire des Sciences Humaines*, PUF, 2006

13. Quelle est la différence entre mobilité observée et fluidité sociale ?

14. Pourquoi les sociologues préfèrent-ils désormais parler de fluidité sociale plutôt que de mobilité nette ?



1. La mobilité observée et sa mesure.

□ DOC 8 : texte n°1 p.206

- 15. Faites une phrase avec les données de l'année 2012.
- 16. Comment le taux de mobilité évolue-t-il entre 1953 et 2012 ? Que peut-on en conclure sur l'évolution de la mobilité en France depuis 60 ans ?

□ DOC 9 :

L'évolution de la mobilité observée

	1973	1977	1993	2003
Immobiles	69	43	35	35
Mobiles	31	57	65	65
- dont mobilité structurelle	8	20	22	25
- dont mobilité nette	23	37	43	40

INSEE, enquêtes FQP, d'après *Données sociales*, 2006

- 17. Comment peut-on caractériser l'évolution de la mobilité sociale en France entre 1953 et 2003 ?

2. La fluidité sociale et sa mesure.

□ DOC 9 : Comment mesurer la fluidité sociale ? + tab n°2 p.208

Depuis la fin des années 1970, les sociologues distinguent la mobilité absolue et la mobilité relative. La première est celle qui apparaît dans les tables de mobilité, en intégrant la mobilité structurelle, alors que la seconde mesure la mobilité d'une catégorie sociale par rapport à une autre, c'est donc une *mesure* de fluidité sociale.

Pour mesurer la fluidité sociale, on calcule des rapports de chances relatives (*odds ratios* en anglais). Si, sur 100 fils de cadres, 80 deviennent cadres et 20 employés, alors que, pour 100 fils d'employés, 75 deviennent employés et 25 cadres, on peut calculer le rapport de chances relatives de la manière suivante : $(80/20)/(25/75) = 12$. On dira donc que les chances de devenir cadre plutôt qu'employé sont 12 fois plus élevées pour les fils de cadres que pour les fils d'employés. Si ce rapport baisse, la fluidité sociale sera alors considérée comme plus importante.

Bertrand AFFILÉ, Christian GENTIL et Franck RIMBERT, *Les grandes questions sociales contemporaines*, L'Étudiant, 2007

Destinée des fils de cadre et d'ouvrier en 2003 (en %)		
	Cadres	Ouvriers
Fils de cadre	52	9
Fils d'ouvrier	10	46

On calcule une probabilité pour chaque « fils de ».

Probabilité pour qu'un « fils de » devienne cadre, comparée à celle qu'il devienne ouvrier	52 / 9 = 5,7	10 / 46 = 0,21
Lecture : un fils de cadre a 5 fois plus de probabilité de devenir cadre que de devenir ouvrier, un fils d'ouvrier a 0,21 fois plus de probabilité de devenir cadre que de devenir ouvrier.		

On calcule un rapport de rapport.

Rapport des rapports ou « odds ratio »	5,7 / 0,21 = 26,5
Lecture : en 2003, la probabilité qu'un fils de cadre devienne cadre, comparée à celle qu'il devienne ouvrier, est 26 fois supérieure à celle qu'un fils d'ouvrier devienne cadre plutôt qu'ouvrier.	

Champ : hommes actifs occupés ou anciens actifs ayant eu un emploi, âgés de 40 à 59 ans en mai 2003.
Lecture : sur 100 fils de cadre en 2003, 52 sont devenus cadres.

Source : Insee, enquête FQP 2003, d'après Stéphanie Dupays, « En un quart de siècle, la mobilité a peu évolué », *Données sociales : la société française*, Insee, 2006.

- 18. Comment mesurer la fluidité sociale ?
- 19. Sachant que lors de l'enquête FQP de 1993, le même « Odds ratio » était de 39 environ, que peut-on en conclure de l'évolution de la distance sociale entre les cadres et les ouvriers ?
- 20. Quel est l'intérêt de comparer ces probabilités ?
- 21. Faites une phrase avec les données entourées dans le tableau du Doc 2 p.208.
- 22. Comment a évolué la fluidité sociale depuis 40 ans ?

B. Les flux de mobilité intergénérationnelle verticale : ascension sociale et déclassement

1. Réelle ascension sociale ou fluidité sociale qui progresse lentement ?

□ DOC 10 :

En France, sur le long terme, l'étude de référence est celle qu'a menée le sociologue Louis-André Vallet en 1999 sur l'évolution de la mobilité des hommes âgés de 25 à 59 ans entre 1953 et 1993. Il montre que dans l'intervalle la mobilité a fortement augmenté. [...] Une évolution qui doit beaucoup aux transformations structurelles de la société française.

La fluidité sociale n'a en revanche que peu évolué, selon L-A Vallet. Le lien unissant origine et position sociale a subi une "lente érosion" de 0,5 % par an. "Parmi les quelque 12 millions de français, hommes et femmes, âgés de 35 à 59 ans et qui ont un emploi en 1993, environ 4 % occupent des positions sociales qui n'auraient pas été les leurs en l'absence de cette augmentation de la fluidité sociale en quarante ans." A ce rythme, il faudrait deux siècles pour atteindre une situation où les destins sociaux ne dépendraient plus de l'origine sociale.

Une étude de l'INSEE portant sur les hommes âgés de 40 à 59 ans montre cependant que cette tendance ne s'est pas poursuivie entre 1993 et 2003. [...] Les inégalités d'accès aux statuts supérieurs se sont accrues en dix ans : en 2003, la probabilité qu'un fils de cadre occupe une position sociale supérieure à celle d'un fils d'ouvrier est de 78 % [...], contre seulement 74 % en 1977 et 73 % en 1993.

23. Pourquoi peut-on dire que, en France, la mobilité a fortement évolué mais que la fluidité sociale n'a que peu évolué ?

24. Expliquez la phrase soulignée.

25. Comment peut-on expliquer ces tendances ?

□ DOC 11 : l'ascenseur social redescend-il ?

Pour les individus issus de milieux populaires, s'élever au-dessus de la condition de ses parents devient de plus en plus difficile et, au milieu des années 2000, les enfants d'ouvriers ne sont pas plus nombreux à quitter la classe ouvrière que dans la France des années 1970. Pour les enfants issus de milieux favorisés, les risques de mobilité sociale descendante sont sévèrement accrues : plus d'un enfant de cadre sur quatre né au tournant des années 1960 occupe, la quarantaine passée, un emploi d'ouvrier ou d'employé. Au total, concernant la question de l'égalité des chances, il semble qu'il faille conclure à un lent nivellement vers le bas. L'écart entre les enfants de cadre et ceux d'ouvrier en termes d'accès au salariat d'encadrement diminue lentement entre les générations 1944-1948 et 1964-1968, mais les chances de devenir cadre diminuent pour les enfants de toutes les catégories sociales. Pour les enfants des classes populaires, l'ascenseur social est en panne. Pour ceux issus de milieux favorisés, il descend de plus en plus fréquemment.

Camille PEUGNY, « Quand l'ascenseur social descend : les conséquences individuelles et collectives du déclassement social », rapport pour la Mire, DREES, 2006

Évolution en % de la part des trajectoires intergénérationnelles (1983-2003)

	1983	1988	1993	1998	2003
Immobilisés	43,7	42,3	40,4	40,0	39,4
Ascendants	37,7	38,2	39,5	38,6	38,7
Descendants	18,6	19,5	20,1	21,5	21,9
Ratio ascendants/descendants	2,02	1,96	1,96	1,79	1,77

Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 59 ans.

Source : enquêtes Emploi 1983-2003, in *Économie et Statistique*, n° 410, 2007.

26. Comment la part des mobiles a-t-elle évolué ?

27. Quelles évolutions des perspectives de mobilité sociale constatées entre 1983 et 2003 ?

28. D'après ce tableau et le texte de C. Peugny, l'ascenseur social (l'évolution des trajectoires intergénérationnelles) est-il en panne ?

2. La menace du déclassement ?

□ DOC 12 :

Question : On parle de "déclassement social". Mais peut-on s'entendre sur la définition que l'on donne à ce terme : est-ce que l'on parle de la situation des enfants par rapport à celle de leurs parents ? Est-ce que l'on parle d'un changement d'emploi, d'une perte d'emploi ?

Louis Chauvel : En fait, "déclassement", c'est comme "classe moyenne", ce n'est pas une appellation d'origine contrôlée, donc on peut entendre beaucoup de choses très différentes sous le même nom. Déclassement, il y a trois façons différentes de le voir.

- Le cas n° 1, c'est lorsqu'on se retrouve dans une classe sociale inférieure à celle de ses parents. Camille Peugny travaille par exemple sur les gens qui étaient enfants des classes moyennes et qui se retrouvent dans les catégories populaires. C'est le déclassement social intergénérationnel.
- Le deuxième cas de figure, c'est quand on perd son emploi et qu'on se retrouve dans une catégorie plus basse. C'est le déclassement intragénérationnel.
- Il y a un troisième sens au déclassement, c'est le déclassement scolaire : le fait d'avoir un emploi inférieur à ce que le diplôme aurait donné quelques années plus tôt. En 1960, le baccalauréat était la clé d'entrée dans les classes moyennes intermédiaires pour 60 % de la population des bacheliers.

Aujourd'hui, c'est 75 % catégorie employés ou ouvriers, ou éventuellement chômeurs. On mesure en France un très fort déclassement scolaire, en particulier pour les diplômés bac, bac +2.

Louis Chauvel, Professeur de sociologie à l'IEP de Paris, *Le Monde*, 7 octobre 2009

29. *Donnez des exemples illustrant les différentes approches du déclassement.*

□ DOC 13 : le déclassement

Selon Camille Peugny, dans son ouvrage « le déclassement » (2009), la société française serait confrontée à un déclassé-ment généralisé. À partir d'un regroupement original des PCS, il distingue les mobiles ascendants des mobiles descendants et aboutit au résultat selon lequel « les trajectoires ascendantes sont désormais plus difficiles pour les enfants issus de classes populaires et les trajectoires descendantes deviennent de plus en plus nombreuses parmi les enfants nés dans les milieux plus favorisés ». Pour les enfants de cadres, les trajectoires fortement descendantes augmentent : alors que 14 % des fils et 22 % des filles de CPIS nés au milieu des années 1940 devenaient ouvriers ou employés, ces pourcentages passent respectivement à 25 % et 34 % pour la génération 1959-1963, l'incapacité à reproduire la position sociale du père se doublant souvent d'une sur-qualification (le métier exercé n'exige pas le diplôme détenu). Le paradoxe d'Anderson s'applique très bien aux nouvelles générations. Camille Peugny voit les déclassés comme des frustrés sensibles aux thèses de l'extrême droite et tentés par un vote contestataire. Sa démonstration n'est pas exempte de critiques. D'abord, parce que certaines stratégies de déclassement sont volontaires : de nombreux individus ne sont pas mus par la passion de se mouvoir vers le haut de la structure sociale et ils sont satisfaits de leur vie sociale (loisirs, amis, famille). Ensuite, le rapport du Conseil d'analyse stratégique de juillet 2009 nuance la thèse de Camille Peugny en considérant le déclassement comme une réalité, mais d'une ampleur limitée : comme le nombre d'emplois qualifiés continue d'augmenter, le solde de la mobilité sociale reste positif. C'est plus la « peur du déclassement » (E. Maurin) que le déclassé-ment qui anime le corps social, peur alimentée par divers phénomènes indépendants de la fluidité sociale : hausse des prix du logement, émergence des travailleurs pauvres, visibilité accrue du surendettement...

Magnard 2012

30. *Dans quelle proportion le pourcentage de filles de cadres déclassées augmente-t-il entre la génération née dans les années 1940 et la génération 1959-1963 ?*

31. *Qu'est-ce que le déclassement pour C. Peugny ? Pourquoi parle-t-il de double déclassement ?*

32. *Quelles critiques sont adressées à la thèse de C. Peugny ?*

33.

1.2. Comment rendre compte de la mobilité sociale ?

□ **DOC 14 : le paradoxe d'Anderson**

Ce tableau confirme que ceux qui améliorent leur position vis-à-vis de celle de leur père sont, davantage que la moyenne, ceux dont les niveaux d'études sont supérieurs. [...] La table d'Anderson n'entame donc pas l'idée selon laquelle l'augmentation relative du niveau d'études est un atout extrêmement fort pour l'amélioration relative du statut social. Malgré, ou plutôt, en vertu du tableau d'Anderson, un acteur qui souhaiterait améliorer sa position sociale en regard de son milieu d'origine doit chercher à acquérir un niveau de

diplôme supérieur à celui de ses parents. [...] Un raisonnement rationnel conduit donc tous ceux qui ne souhaitent pas descendre l'échelle sociale à faire des études plus poussées que celles de leurs parents. Comme chacun prend la même décision, il en résulte un effet d'agrégation pervers qui consiste en une diminution du rendement social du diplôme : tendanciellement, un diplôme identique donne accès à des positions sociales moins élevées que celles des parents – excepté pour les diplômés se situant en haut de

la hiérarchie qui, si cette hiérarchie reste inchangée, ne peuvent être surclassés. Le phénomène est analogue à celui d'une inflation monétaire. Un même titre scolaire étant détenu par davantage d'agents, il perd de son efficacité relative.

Raymond BOUDON, Nathalie BULLE et Mohamed CHERKAOUI, *École et société*, PUF, 2001.

Niveau d'études du fils par rapport au père	Groupe socioprofessionnel du fils par rapport au père			
	Supérieur	Égal	Inférieur	Effectif
Supérieur	53 %	40 %	7 %	905
Égal	23 %	69 %	8 %	802
Inférieur	16 %	56 %	28 %	141
Effectif	688	999	161	1848
En %	37 %	54 %	9 %	100 %

Champ : hommes salariés de 40 à 59 ans, interrogés lors de l'enquête FQP 1993.

Source : Michel FORSÉ, « La diminution de l'inégalité des chances scolaires ne suffit pas à réduire l'inégalité des chances sociales », *Revue de l'OFCE*, n° 63, octobre 1997.

34. Combien d'individus ayant un niveau d'instruction supérieur à celui de leur père occupent une position sociale supérieure ?
35. Quels sont les individus qui ont une chance importante d'occuper une position sociale plus élevée que celle de leur père ?
36. Quel paradoxe ce tableau met-il en évidence ?
37. Comment peut-on expliquer cette situation d'après le texte ?

□ **DOC 15 : la mobilité descendante n'est plus un phénomène marginal**

Groupe socioprofessionnel en début de période		Hommes		Femmes	
		Proportion (%)	Nombre (milliers)	Proportion (%)	Nombre (milliers)
Cadres	1980-1985	2,1	19	1,6	5
	1998-2003	8,2	112	9,3	68
Professions intermédiaires	1980-1985	3,8	60	3,3	35
	1998-2003	8,6	184	7,8	132
Employés qualifiés	1980-1985	2,0	12	2,6	35
	1998-2003	3,4	25	4,3	80
Ouvriers qualifiés	1980-1985	3,5	76	8,3	14
	1998-2003	4,7	109	11,8	29
Ensemble	1980-1985	3,2	167	3,1	89
	1998-2003	6,6	430	6,8	309

Lecture : 2,1 % des hommes âgés de 30 à 54 ans exerçant une profession de cadre en 1980 et encore en emploi en 1985 sont dans un groupe socioprofessionnel de statut moins élevé en 1985, ce qui représente 19 000 personnes sur le champ considéré. Champ : personnes âgées de 30 à 54 ans, en emploi cinq ans avant l'enquête et au moment de l'enquête.

Source : enquêtes FQP 1985, 1993 et 2003, INSEE.

38. Justifiez le titre du document à l'aide des données du tableau.

□ DOC 16 : la réalité du déclassement social, un débat sociologique.

Dans son dernier livre, Éric Maurin défend la thèse selon laquelle la France est rongée par la «peur du déclassement», une peur qui ne peut se justifier objectivement. Définissant le déclassement comme le fait de perdre un emploi stable, l'auteur souligne que le phénomène ne concerne que les «marges de la société» (chaque année, 1 % de la population active) tandis que 99 % des salariés seraient à l'abri de la «déchéance sociale». Comment expliquer alors un tel gouffre entre une réalité statistiquement très rare et un sentiment à ce point répandu? Ce pessimisme français trouverait racine dans une trop forte protection des statuts et dans le fossé séparant ceux qui sont protégés et ceux qui ne le sont pas : on aurait d'autant plus peur de déchoir que sa propre situation est assurée et bien plus que celle des autres.

Cette thèse appelle plusieurs remarques, notamment sur la mesure du déclassement. Tout d'abord, l'auteur, qui se situe ici au niveau des carrières individuelles, fait du passage de l'emploi au chômage le critère de mesure du déclassement : dans ce cas, pourquoi considérer que la transition CDD-chômage ne constitue pas une forme de déclassement ? [...]

Second point, pourquoi faire du chômage le seul critère de mesure du déclassement ? Le maintien dans l'emploi n'évacue pas la possibilité du déclassement. C'est le cas quand on voit son niveau de vie diminuer, et, de ce point de vue, les statistiques de l'INSEE pointent le lent déclin des salaires moyens perçus par les professions intermédiaires et les employés entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 2000.

Enfin, Éric Maurin passe complètement sous silence l'évolution du contenu des emplois et de l'expérience au travail qui, là encore, peut renvoyer à des formes réelles de déclassement. Un salarié peut garder son emploi mais faire face à de telles modifications de son activité que cela dégrade l'ensemble de son expérience sociale. L'actualité nous en fournit des exemples particulièrement douloureux.

«Le déclassement social n'est pas qu'un fantasme», tribune de **Marie DURU-BELLAT**, professeure à Sciences-Po Paris, et **Camille PEUGNY**, maître de conférences à l'université Paris 8, *Libération*, 5 novembre 2009

39. Comment expliquer ce sentiment de déclassement social ?

40. Pourquoi peut-on dire que déclassement et peur du déclassement sont deux phénomènes différents ?

La thèse du sociologue Camille Peugny

(*Le déclassement*, 2009).

Le déclassement est un phénomène objectif, touchant une part croissante et significative de la population, signe que la société française «n'avance plus».

Les arguments

Les enfants du *baby-boom* ont bénéficié d'un contexte exceptionnel de forte croissance économique, de massification scolaire, de transformation de la structure des emplois, qui a permis une mobilité sociale ascendante sans précédent. Mais cette dynamique ne se poursuit pleinement que pendant quelques années. «En 2003, parmi les individus âgés de 35 à 39 ans, 40 % reproduisent la position de leur père, 35 % s'élèvent au-dessus d'elle, mais 25 % sont frappés par le déclassement. Parmi les individus du même âge en 1983, les proportions étaient respectivement de 42, 40 et 18 %.» Une situation d'autant plus douloureuse que, dévalorisation des diplômes aidant, le déclassement intergénérationnel se double parfois d'un déclassement scolaire.

Comment expliquer ces désaccords ?

Tout le monde ne parle pas de la même chose ! Le travail de Camille Peugny porte essentiellement sur la mobilité intergénérationnelle des générations nées entre 1940 et 1960. Éric Maurin, lui, s'intéresse, sur la même période, au statut de l'emploi et à l'articulation entre formation et entrée sur le marché du travail.

La thèse de l'économiste Éric Maurin

(*La peur du déclassement*, 2009).

Le risque effectif de déclassement est largement surestimé. Ce qu'il faudrait expliquer en revanche, c'est une angoisse de la chute sociale particulièrement affirmée en France.

Les arguments

Être déclassé, c'est perdre son emploi lorsqu'on est en CDI. Dans ce cas, le risque de déclassement est effectivement très faible, puisqu'il ne concerne que 1 % environ de la population active (300 000 personnes en 2009). L'angoisse de la chute sociale s'explique dans la société française parce que nous sommes dans une société à statuts, compartimentée «en une petite hiérarchie de statuts très inégaux face à l'avenir», au sommet de laquelle se trouve le CDI. Les titulaires d'un CDI sont anxieux car un licenciement entraînerait pour eux une perte immense. «Plus les statuts sont protégés, moins on les perd, mais plus on perd quand on les perd.» C'est ce paradoxe qui engendre la peur du déclassement.

Bordas, d'après Xavier MOLÉNAT, «Le déclassement, fantasme ou réalité?», *Les Grands Dossiers des Sciences humaines*, n° 18, mars-avril-mai 2010.

III. QUELS SONT LES FACTEURS QUI FREINENT OU PERMETTENT LA MOBILITE SOCIALE ?

Parmi les principaux facteurs qui vont expliquer la mobilité sociale on va trouver l'évolution de la structure socioprofessionnelle (mobilité structurelle). Avec le progrès technique dans l'agriculture et l'industrie, les forts gains de productivité ont libéré de la main d'oeuvre et conduit les enfants de ces travailleurs à occuper mécaniquement des emplois dans les services. La famille est l'une des deux instances de socialisation qui participent aux phénomènes de mobilité. Soit en investissant des moyens pour que les enfants reproduisent la position des parents, soit en se mobilisant pour qu'ils connaissent une ascension sociale. L'école va aussi jouer un rôle prépondérant en tant qu'autre instance de socialisation primaire. L'école délivre des diplômes qui sont des titres décisifs pour non seulement obtenir un emploi mais également occuper une place dans la hiérarchie sociale. C'est la raison pour laquelle l'école peut être soit un facteur de reproduction, soit un facteur de mobilité sociale.

A. L'évolution de la structure socioprofessionnelle favorise la mobilité sociale.

□ DOC 17: graph n°1 p.210

41. Quelles sont les GSP qui ont le plus augmenté ? Ceux qui ont le plus diminué ?

42. Dans quelle mesure les transformations des structures productives et sociales induisent-elles de la mobilité sociale ?

1. La mobilité intergénérationnelle verticale ascendante forcée par les mutations de l'emploi.

□ DOC 18 :

En 2003, 65 % des hommes âgés de 40 à 59 ans exercent un métier dans une catégorie socioprofessionnelle différente de celle de leur père. [...] Entre les années soixante-dix et aujourd'hui, l'agriculture a poursuivi son déclin séculaire⁽¹⁾. L'industrie a marqué le pas avant de décliner à son tour, provoquant une forte diminution du nombre d'ouvriers. Entre 1977 et 2003, la proportion d'ouvriers parmi les actifs est passée de 36 % à 20 %, celle d'agriculteurs de 7 % à 3 %. À l'inverse, la part des cadres et des professions intermédiaires dans la population active est passée de 21 % en 1977 à 38 % en 2003, accompagnant le développement des activités tertiaires⁽²⁾. Les classes moyennes et supérieures du salariat sont donc forcément constituées de membres d'origines diverses. Les fils d'ouvrier et d'agriculteur accèdent aux catégories supérieures du salariat en raison de ce formidable appel d'air⁽³⁾ et non pas d'une réelle évolution de l'égalité des chances. Le nombre d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise est également en diminution.

Entre la génération des pères et celle des fils, 1,8 million de changements de groupe social au minimum auraient été nécessaires compte tenu de la chute du nombre d'agriculteurs et du déclin de l'emploi industriel, et de la croissance du salariat et du secteur tertiaire. Au total, en 2003, le contexte macroéconomique joue pour 40 % dans les changements de milieu social. [...]

En 1977, 57 % des fils occupaient une position différente de celle de leur père, contre 65 % en 1993 et en 2003. [...] Cependant, l'écart entre la structure sociale des pères et la structure sociale des fils était moindre en 1977 qu'en 1993 ou aujourd'hui. [...]

Les générations interrogées en 1993 et celles interrogées en 2003 n'ont pas connu tout au long de leur vie active les mêmes environnements économiques. Les hommes qui ont de 40 à 59 ans en 2003 ont, en majorité, débuté leur carrière après le choc pétrolier de 1973, à un moment où la conjoncture s'est dégradée fortement et où le chômage s'est accru. En revanche, les hommes ayant eu de 40 à 59 ans en 1993 sont entrés dans la vie active à un moment où le contexte économique était bien plus favorable. En plus d'une insertion professionnelle plus difficile, les hommes interrogés en 2003 ont moins souvent bénéficié d'une promotion que la génération précédente.

Source : « En un quart de siècle, la mobilité sociale a peu évolué », Données sociales, DUPAYS Stéphanie, 2006.

(1) Déclin s'étalant sur une longue période.

(2) Activités de services.

(3) Ouverture de nouvelles possibilités.

43. Expliquez la phrase soulignée.

44. Pourquoi l'auteure parle-t-elle d'un « appel d'air » ? pour qui ?

45. Selon L'INSEE, quelle est la part des flux de mobilité qu s'explique par la mobilité structurelle ?

2. Mais des bénéfiques de la mobilité structurelle plus ou moins forts selon les générations.

□ DOC 19 : texte n°4 p.211

46. Expliquez la phrase soulignée.

47. Comment les flux de mobilité descendantes évoluent-ils pour les générations postérieures ?

48. Pourquoi le contexte économique lors de l'entrée sur le marché du travail influe-t-il sur la mobilité sociale ?

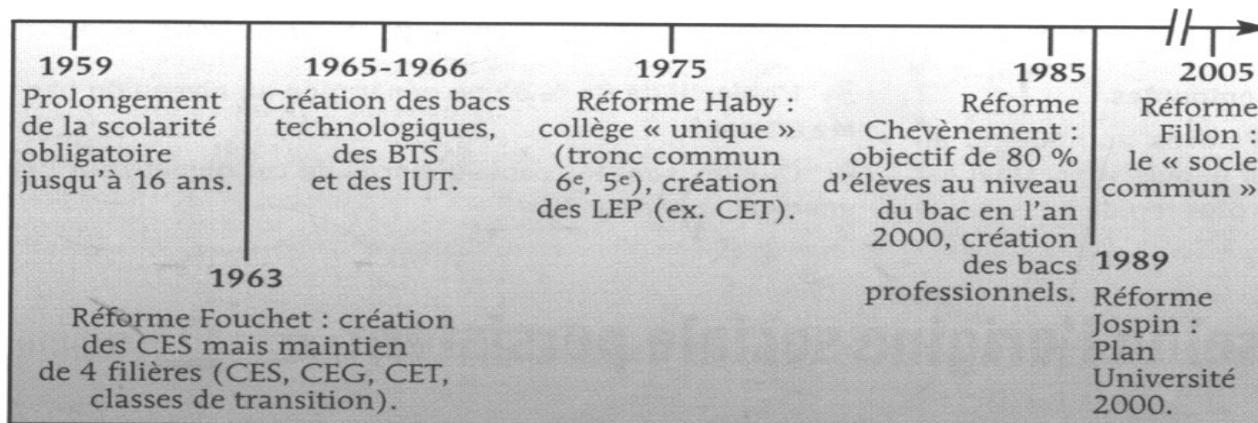
B. Le rôle de l'école dans la mobilité et la reproduction sociale.

1. Le rôle de la massification et de la démocratisation de l'enseignement a contribué à la mobilité sociale ...

□ DOC 20: L'école méritocratique permet la mobilité sociale

Dans la mesure où l'éducation scolaire a longtemps été réservée aux seules élites sociales, on a pu considérer que la justice scolaire était d'abord définie comme une égalité d'accès à l'école. (...) Au fil du XXème siècle, notamment à partir des années 1960-1970, le principe de l'égalité d'accès a laissé place au principe de l'égalité des chances considérant que, tous les individus étant fondamentalement égaux, ils avaient tous le même droit à la réussite scolaire. S'installe alors un principe de justice méritocratique visant à produire des élites en fonction de la seule réussite scolaire des individus, indépendamment de leur naissance et des inégalités sociales. C'est ce principe de justice qui a commandé la massification scolaire des quarante dernières années et justifié la gratuité des études, les systèmes de bourses, la formation du collège unique... afin que chacun échoue ou réussisse en fonction de son seul mérite. Il faut bien convenir que le modèle de l'égalité des chances reste central en France parce que nous attendons de l'école, plus que du marché, qu'elle redistribue les cartes et finisse par établir une sorte de mobilité sociale pure dans laquelle les individus ne devraient leur place qu'à leurs mérites scolaires.

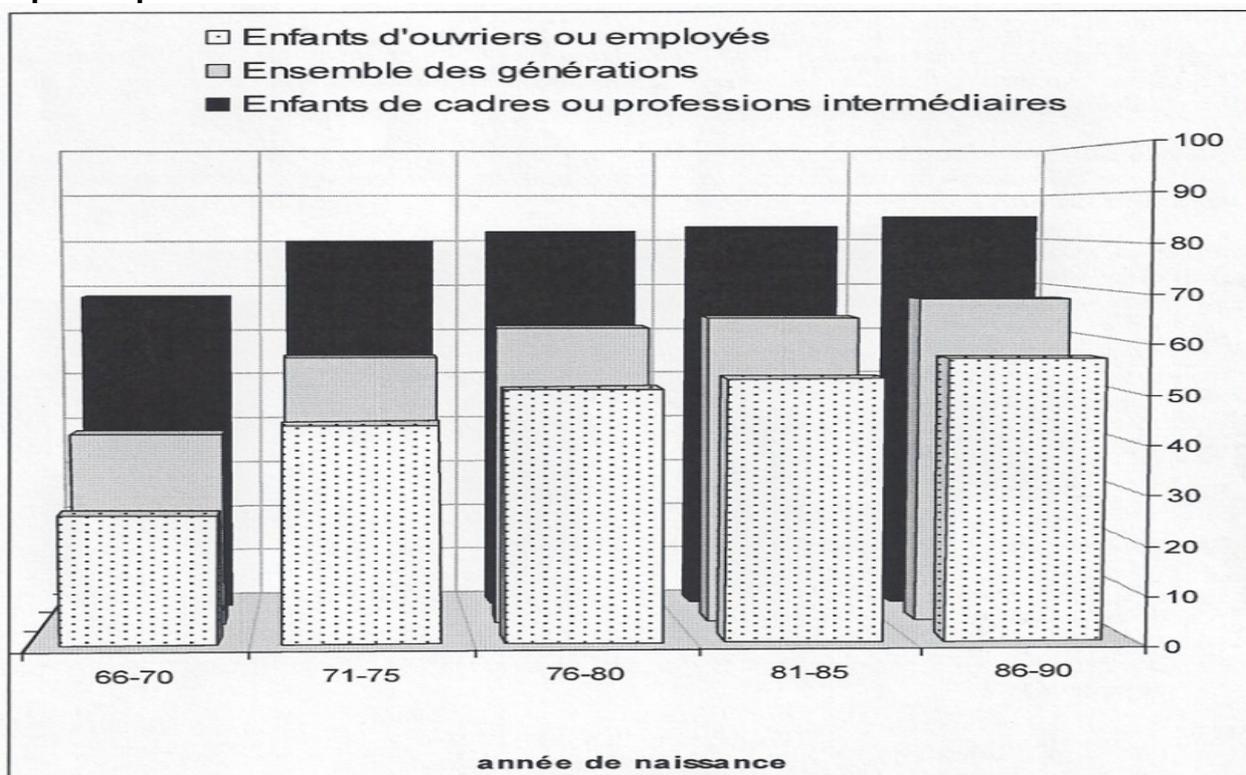
François Dubet, « Justices scolaires », *Sciences humaines* n° spécial, L'école en questions, 2006



49. Expliquez le passage souligné

50. en quoi les différentes réformes du système éducatif ont favorisé la démocratisation ?

□ **DOC 21 : Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social en % + graph n°1 p.212**



Lecture : parmi les jeunes nés de 1986 à 1990, 85 % de ceux dont le père est cadre ou de professions intermédiaires sont bacheliers, contre 57 % des jeunes de père ouvrier ou employé.

Source : État de l'École, Ministère de l'Éducation nationale, 2013.

51. Montrez que la démocratisation scolaire a profité à toutes les catégories sociales.
52. Comment les écarts entre les enfants de cadre et les enfants d'ouvrier ont-ils évolué ?

2. ...mais elle contribue aussi à la reproduction sociale et aux inégalités.

□ **DOC 22 : l'école et la reproduction + texte n°2 p.214**

si la famille et l'héritage semblent devoir produire des statuts sociaux « assignés » et expliquer ainsi les tendances à l'immobilité, l'institution scolaire, lorsqu'elle est ouverte à tous, semble construite pour permettre de développer les « dons » ou le « mérite » individuel et donner, par les titres décernés au vu de performances réalisées dans certaines conditions d'égalité, les moyens d'acquérir des statuts sociaux qui peuvent différer de ceux de la famille d'origine, favorisant ainsi la mobilité sociale.

Dès lors que la socialisation des individus se fait à la fois dans la famille et dans l'école, cette question renvoie à celle de l'articulation de ces deux formes de socialisation. Une bonne partie des travaux de sociologie de l'éducation (en particulier ceux de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron) a consisté à montrer que cette articulation était fort variable selon les catégories sociales. L'école ne libère guère des déterminismes sociaux de la « naissance », car la culture qu'elle diffuse et en fonction de laquelle elle porte ses jugements, bien que spécifique, est plus proche de celle des classes supérieures que des autres. Même si elle s'adresse de la même manière à tous, ses messages sont reçus inégalement, et les sanctions qu'elle décerne selon ses propres critères tendent à retraduire dans l'ordre scolaire des différences sociales qui lui préexistent. L'effet global ne serait pas de substituer un mode de classement (scolaire, fondé sur le mérite) à un autre (social, fondé sur la naissance), mais de légitimer le classement social en le retraduisant dans d'autres modalités. L'école participerait ainsi d'autant mieux à la reproduction de l'ordre social qu'elle le ferait de manière déniée, à l'insu de ses propres agents.

Dominique Merllié, « La mobilité sociale », dans *Les Grandes questions économiques et sociales*, La Découverte, 2009.

Note : 1. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Éd. de Minuit, 1964; Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Éd. de Minuit, 1970.

53. Quel rôle va jouer le capital culturel dans la réussite scolaire ?
54. Expliquez le passage souligné.

□ DOC 23 : Comment expliquer la persistance des inégalités scolaires ?

En France, l'amplitude des inégalités scolaires est supérieure à ce que supposerait l'amplitude des inégalités sociales. Et plus les inégalités scolaires sont grandes, plus elles se reproduisent entre les générations. Ce phénomène peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

Le premier est une tradition élitiste obsédée précocement par les notes, les classements, les redoublements, les orientations irréversibles. [...]

Le second facteur tient à l'emprise des diplômes. Dès lors que nous sommes convaincus que les inégalités scolaires sont plus justes que les inégalités économiques et dès lors que nous avons confié à l'école le monopole de la définition du mérite des individus, ce qui n'est pas raisonnable, chacun est convaincu que tout

son destin social se joue à l'école. Dans ce cas, chacun sachant que la valeur d'un diplôme tient à sa rareté relative et à sa sélectivité, chacun a intérêt à creuser les inégalités scolaires pour lui-même : choix des filières et des établissements, choix sélectifs précoces... Dans cette compétition, les familles favorisées bénéficient d'avantages considérables. Et il faut rappeler que si les inégalités scolaires sont défavorables à beaucoup, elles sont aussi favorables à beaucoup, ce qui explique qu'au-delà de déclarations d'intentions généreuses il soit si difficile de réformer le système scolaire dans le sens d'une plus grande justice.

Louis MAURIN, François DUBET, Laurent MUCCHIELLI,
« Les inégalités sociales en France. Entretiens »,
Le Français aujourd'hui, n° 183, Armand Colin, 2013.

55. Quels sont les avantages dont disposent les familles favorisées dans la compétition scolaire ?

56. Pourquoi il n'est pas raisonnable de « confier à l'école le monopole de la définition du mérite des individus » ?

□ DOC 24 : les limites de la démocratisation scolaire.

À propos des inégalités sociales en matière d'éducation, deux constats émergent. D'abord, malgré une massification scolaire d'ampleur au cours de la seconde moitié du xx^e siècle, la démocratisation scolaire a peu progressé. Des inégalités quantitatives d'accès aux différents niveaux du système éducatif tendent à être supplantées par des inégalités qualitatives liées à une filiarisation croissante de ces mêmes niveaux. Ainsi, au moment où les différents verrous disparaissent et où les enfants des classes populaires franchissent un nouveau palier, le jeu des filières permet aux enfants des classes favorisées de maintenir leur avantage. La persistance d'inégalités sociales dans le champ de l'éducation explique que la reproduction sociale n'est pas diminuée.

Enfin, la persistance, à niveau de diplôme équivalent, d'un fort désavantage pour les enfants des classes populaires souligne les limites du rôle de l'éducation dans le processus de mobilité sociale : même une démocratisation parfaite ne transformerait pas la société française en un paradis de la méritocratie et de la fluidité sociale.

Camille PEUGNY, *Le destin au berceau*, Seuil, 2013.

57. Comment le « jeu des filières » contribue-t-il à maintenir les inégalités sociales à l'école ?

58. Montrez que la démocratisation scolaire est limitée.

□ DOC 25 : les inégalités sociales freinent la réalisation de l'égalité des chances

Dans tous les pays, mais à des degrés divers, les élèves issus des catégories sociales les plus privilégiées, les mieux fournies en capitaux culturels et sociaux, réussissent mieux, font des études plus longues, plus prestigieuses et plus rentables que les autres. Même si la sélection s'est déplacée dans le calendrier scolaire, en Sixième, puis en Seconde, et enfin au seuil des études supérieures, il reste que la structure des carrières et des performances scolaires reflète plus ou moins celle des inégalités sociales. Pierre Merle parle à ce propos de « démocratisation ségrégative ». Par exemple, si le fait d'être titulaire du baccalauréat n'est pas véritablement discriminant quand 65 % d'une classe d'âge y parvient, les filières du baccalauréat restent, elles, très inégalitaires en termes sociaux, scolaires, sexuels et, de ce point de vue, l'égalité des

chances ne s'est pas réalisée. Le système scolaire fonctionne selon un processus de distillation fractionnée au cours duquel les élèves les plus faibles, qui sont aussi les moins favorisés socialement, sont « évacués » vers des filières de relégation, de faible prestige et de faible utilité. *Pour le dire simplement, pas plus en France qu'ailleurs, l'école n'est parvenue à neutraliser les effets des inégalités culturelles et sociales sur les inégalités scolaires...*

Cette influence continue des inégalités sociales sur les inégalités scolaires peut se manifester de façon paradoxale dans le cas des filles qui, dès le départ, ont de meilleurs résultats scolaires que les garçons. Or, même dans ce cas, les filles s'en sortent moins bien en raison des inégalités sociales entre les sexes. Elles sont moins nombreuses dans les filières scientifiques les plus prestigieuses et

s'orientent ou sont orientées vers des « métiers féminins » : les services, l'enseignement, la santé, le travail social... et pourtant, le monde enseignant, largement féminisé, n'a aucune raison de discriminer les filles. Plus simplement, l'école ne parvient pas à échapper à la chape des inégalités sociales.

François DUBET, *Cahiers français*, n° 326, mai-juin 2005.

59. Expliquez l'expression « démocratisation ségrégative ».

60. Expliquez la phrase en italique.

61. Quel paradoxe observe-t-on en qui concerne l'orientation des filles ? Que peut-on alors en déduire ?

C. Le rôle de la famille**1. La famille est une instance capitale de socialisation qui contribue à la mobilité sociale ...****□ DOC 26 : l'investissement de la famille dans la réussite scolaire.**

Pour les générations issues de la Seconde Guerre mondiale, l'accès à l'emploi ne nécessitait pas de diplôme. La situation est tout autre aujourd'hui. Le rôle des parents s'avère alors de plus en plus important lorsque le diplôme est déterminant pour l'obtention d'un emploi. La sociologie de l'école, long-temps centrée sur l'institution scolaire, accorde désormais une place centrale aux parents.

C'est notamment nécessaire pour comprendre les cas aberrants, celui d'enfants issus de familles modestes qui, selon la logique de la classe et du capital culturel n'auraient pas dû réussir dans l'enseignement supérieur. De nombreux travaux montrent que les rôles de l'institution scolaire et de la famille sont complémentaires, d'autant plus que les parents s'inquiètent du destin scolaire de leur progéniture et de l'accès au diplôme, clé essentielle de la mobilité sociale, et du maintien dans le statut. La différence d'origine sociale continue de jouer un rôle considérable, les dépenses de scolarisation sont ainsi quatre fois supérieures chez les parents exerçant une profession libérale que chez les parents ouvriers. Mais la réussite scolaire dépend non seulement de « l'héritage » culturel, mais aussi de l'environnement social. Le choix de l'établissement dans lequel l'enfant est scolarisé s'avère déterminant, et suscite des stratégies résidentielles. Ainsi, l'homogénéité du recrutement social des résidents des « beaux quartiers » autorise la fréquentation d'établissements publics qui assurent « l'entre soi », et à l'inverse les nombreuses demandes de dérogation par rapport à la carte scolaire dans d'autres quartiers.

Les parents mettent en oeuvre de multiples stratégies de contournement de la rigide « carte scolaire » qui impose une mixité qu'ils rejettent, mais les stratégies des familles s'exercent aussi dans le choix des options au collège qui déterminent l'orientation des enfants. Les familles dotées en capital culturel savent ruser pour poursuivre la recherche de la distinction (options de langues, etc.).

D'après Martine Ségalen, *Sociologie de la famille*, Armand Colin, 2010

62. Rappelez quel rôle joue la famille dans la socialisation primaire

63. Comment les familles s'investissent-elles dans la réussite scolaire de leurs enfants ?

64. L'investissement scolaire des familles est-il le même selon le milieu social ?

□ DOC 27 : activité pratiquées avec l'enfant avant sa scolarisation

(en %)	Total	Profession du chef de famille		Sexe de l'enfant		Sexe du parent	
		Ouvrier	Cadre	Filles	Garçons	Mères	Pères
Se promener	88,0	87,0	90,5	88,5	88,0	90,0	84,5
Jouer	86,0	84,5	90,0	84,5	87,5	87,5	83,5
Lire ou raconter des histoires	83,5	78,0	93,5	84,5	82,5	86,0	77,0
Parler, discuter	80,0	76,5	85,0	80,0	80,5	83,0	72,5
Regarder la télévision	64,5	71,5	52,0	63,5	66,0	64,5	65,5
Écouter de la musique	58,5	58,5	60,0	61,5	55,5	61,0	51,0
Faire de la musique, du chant, du dessin, de la pâte à modeler, danser	49,5	47,0	56,5	55,5	44,0	54,0	37,0
Faire de la cuisine	32,0	30,5	35,0	34,0	30,5	35,5	20,0
Faire du bricolage, du jardinage	27,5	26,5	29,5	25,0	30,0	29,0	22,5
Faire du sport	27,0	23,0	33,5	21,5	32,5	26,5	30,5
Utiliser un ordinateur	22,5	15,0	35,5	22,5	23,0	23,0	23,0

► Lecture : 88 % des parents déclarent qu'ils se promenaient avec leur enfant lorsqu'il avait moins de six ans ; ils sont 87 % quand le chef de famille est ouvrier et 90,5 % quand il est cadre.

Source : Sylvie Octobre et alii, *L'Enfance des loisirs - Trajectoires communes et parcours individuels de la fin de l'enfance à la grande adolescence*, La Documentation française, coll. « Questions de culture », 2010.

65. Par rapport aux ouvriers, quelles sont les activités que les cadres pratiquent le plus avec leur enfants ?
 66. Quelle est la seule activité que les enfants d'ouvriers pratiquent plus que les enfants de cadre ?
 67. Dans quelle activité les pères et les mères sont-ils respectivement spécialisés ?

□ DOC 28 :

Des chercheurs se sont attachés à rendre compte [...] des réussites des enfants de milieu populaire [...].

Les réussites scolaires « paradoxales » d'enfants de milieu défavorisé supposent, dans la plupart des familles, une forte mobilisation autour d'un projet scolaire pour l'enfant [...] qui trouve son origine dans une ambition de promotion sociale, d'émancipation par rapport à la condition socialement dévalorisée des parents ou dans un désir d'ouverture des possibilités de choix professionnels ou culturels. Cette ambition n'est pas toujours portée par les parents, l'enfant lui-même peut

être à l'origine de cette obstination à réussir et concevoir le projet de « s'en sortir » [...]. Pour ces enfants, l'attitude des maîtres et leurs encouragements sont déterminants.

Les différences d'investissement dans la scolarité peuvent se traduire dans l'intensité et les formes de soutien, de suivi ou d'accompagnement assurés par la famille. Il ne s'agit pas uniquement de l'aide pédagogique, tributaires de niveaux de compétence de la famille ou de cours particuliers, mais aussi de l'attention et de la surveillance quotidienne qui témoigne de l'intérêt ou même de la mobilisation

familiale autour de la réussite scolaire. Ce suivi est le plus souvent assuré par la mère, mais aussi par une personne de la fratrie ou de la famille étendue dans les familles immigrées.

M. Cacouault-Bitaud, F. Cœurard, *Sociologie de l'éducation*, La Découverte, 2009.

68. Quels agents et quelles pratiques de socialisation anticipatrice permettent d'expliquer les réussites « paradoxales » ?

2. ...Mais de part les stratégies mises en place et la dotation en capital elle contribue également à la reproduction sociale.

□ DOC 29 : des stratégies familiales différentes selon les milieux sociaux + texte n°3 p.215

Le modèle développé par R. Boudon repose sur une analyse de type stratégique du comportement des acteurs: en fonction de leur origine sociale, les individus ont en moyenne une réussite scolaire plus ou moins bonne. En même temps; leurs motivations sont affectées par leur origine sociale : les coûts socio-économiques d'une scolarité supplémentaire tendent à croître à -mesure que la classe sociale est plus basse ; en outre, les avantages anticipés d'un supplément de scolarité tendent à être perçus comme d'autant plus faibles que la classe sociale est plus basse (en effet, un individu de classe basse atteint plus vite le niveau scolaire lui permettant d'espérer un statut social supérieur , à celui de sa famille d'origine) ; enfin, le risque encouru à s'engager -dans un investissement scolaire varie avec la classe sociale. Les effets culturels de l'origine sociale mais aussi et surtout les différences dans la logique des motivations induite par l'origine sociale ont pour conséquence d'engendrer un inégal investissement scolaire en fonction de l'origine sociale. Etant donné que le système scolaire propose aux individus une suite d'orientations au cours de leur carrière scolaire, il en résulte que l'effet des différences de motivation est multiplicatif.

R. Boudon et F. Bourricaud, Dictionnaire critique de la sociologie, PUF, 1960.

69. De quoi dépend la réussite scolaire selon Boudon ?

70. Quel est le calcul effectué par les individus et leurs familles en matière de motivations et d'investissement scolaire ? Comment qualifier ce calcul ?

□ DOC 30 : les « méshéritiers »

Les enfants des classes dominantes qui réussissent leurs études supérieures sont des *Héritiers* (Bourdieu, Passeron, 1964), non seulement du patrimoine culturel de leurs parents, mais aussi de leur position sociale. Les collégiens en difficultés issus de ces mêmes catégories et qui sont l'objet de notre recherche¹ peuvent donc être qualifiés de « méshéritiers ».

Si l'on peut hériter d'une somme d'argent d'un parent que l'on a peu ou jamais rencontré, il est par contre impossible d'hériter d'un patrimoine culturel dans les mêmes conditions, il faut du temps pour le transmettre et la transmission peut échouer. Des parents « porteurs » de dispositions scolairement rentables peuvent ne pas les transmettre à leurs enfants du fait de l'état des rapports de force au sein de la famille où elles ne sont pas nécessairement « dominantes ».

Ainsi, la plupart des collégiens méshéritiers rencontrés sont ou ont été

régulièrement accompagnés dans leurs apprentissages (par leurs parents, leurs frères et soeurs ou par des personnes rémunérées pour le faire). Cependant, pour une majorité d'entre eux, ces accompagnements ne produisent pas les effets escomptés : ils sont l'occasion de manifestations de souffrances importantes ou encore de conflits récurrents. Ces situations s'inscrivent dans le cadre d'une histoire des relations qui se nouent au sein de l'institution scolaire ou de la famille. Nos enquêtés font ainsi souvent le récit de périodes longues pendant lesquelles des tensions fortes s'exprimaient entre leur enfant et un enseignant, mais aussi entre membres de la famille.

Par exemple, statistiquement parlant, la séparation des parents interfère fortement sur la transmission culturelle. Un collégien dont l'un des deux parents au moins est diplômé de l'enseignement supérieur a presque trois fois plus de risques d'appartenir à la catégorie des

élèves en difficultés lorsque ses parents sont séparés que lorsque ses parents vivent ensemble. □

D'après Gaële Henri-Panabière, « Élèves en difficultés de parents fortement diplômés. Une mise à l'épreuve empirique de la notion de transmission culturelle », *Sociologie*, n° 4, 2010.

► Note : 1. L'enquête menée porte sur les collégiens de quatre collèges, 677 familles ont répondu à un questionnaire et vingt de ces familles ont fait l'objet d'entretiens approfondis.

71. Qu'est-ce qu'un « méshéritier » ?

72. en quoi la dotation en différents capitaux et sa structure déterminent la réussite scolaire et contribue à la reproduction sociale selon Bourdieu ?

LEXIQUE

NOTIONS ESSENTIELLES :

- **Mobilité sociale** : changement de position sociale d'un individu au cours de sa vie ou par rapport aux générations précédentes
- **Mobilité intergénérationnelle** : changements plus ou moins importants de position sociale et professionnelle observables entre plusieurs générations (en comparant la position du père et du fils).
- **Mobilité intragénérationnelle** : désigne le changement de position sociale et professionnelle d'un individu au cours de sa vie.
- **Mobilité observée** : mesure du pourcentage de fils qui se trouvent dans une PCS différente de son père. Elle s'exprime à travers des taux absolus de mobilité.
- **Fluidité sociale** : au sens général, désigne une situation où la mobilité sociale est élevée. Cela se traduit par l'assouplissement du lien entre origine et destinée sociales. Elle se caractérise par une forte mobilité intergénérationnelle ascendante et descendante. Dans une société parfaitement fluide, la position sociale d'un individu ne dépend pas de son origine sociale. Elle se mesure par des taux relatifs de mobilité, via la méthode du rapport de chances relatives (*odds-ratio*) : par exemple, on calcule qu'un fils de cadres a x fois plus de chances d'appartenir à la catégorie des cadres qu'un fils d'ouvriers
- **Déclassement** : désigne l'incapacité d'un individu à maintenir sa position sociale, soit par rapport à ses parents, soit par rapport à son niveau de qualification.
- **Capital culturel** : ensemble des ressources culturelles (diplôme, langage, culture générale ...) dont dispose un individu
- **Paradoxe d'Anderson** : situation dans laquelle un individu plus diplômé que son père occupe une position sociale et professionnelle inférieure à ce dernier.

NOTIONS COMPLÉMENTAIRES :

- **Mobilité géographique** : désigne tout mouvement des individus dans l'espace, aussi bien au niveau national (changement de villes, de régions,...) qu'au niveau international (immigration et émigration).
- **Mobilité professionnelle** : désigne un changement de situation professionnelle des individus (changement de branche d'activité, changement de qualification).
- **table de mobilité** : tableau à double entrée permettant de décrire la position sociale d'une génération d'hommes (généralement pour l'INSEE entre 40 et 59 ans) en fonction de la position sociale de leur père.
- **mobilité verticale** : changement de statut social qui est soit ascendante avec une promotion sociale soit descendante avec un déclassement social.
- **mobilité horizontale** : désigne la mobilité qui ne conduit pas à un changement dans la hiérarchie sociale.

NOTIONS DE 1ES :

- **Groupe d'appartenance** : groupe auquel l'individu appartient, qu'il en soit conscient ou pas, compte tenu de sa situation et de ses caractéristiques communes avec l'ensemble des individus qui le composent.

1.2. Comment rendre compte de la mobilité sociale ?

- **Groupe de référence** : groupe auquel l'individu s'identifie dont il emprunte les valeurs et les normes et entend adopter le mode de vie. C'est par la socialisation anticipatrice selon Merton qu'un individu se prépare à l'intégration à ce groupe de référence.
- **Socialisation anticipatrice** : pour R.K. MERTON, il s'agit d'une forme de socialisation où l'individu intériorise les normes et les valeurs d'un groupe de référence auquel il souhaite appartenir. L'individu en tentant de s'approprier par avance les normes et les valeurs de ce groupe cherche à y faciliter son intégration.
- **Capital social** : dans la sociologie des réseaux sociaux, désigne l'ensemble des ressources auxquelles un acteur peut accéder grâce à l'ensemble de ses relations, directes (ses propres contacts) et indirectes (les relations de ses contacts).

Notions ajoutées :

- **Mobilité sociale brute** : le pourcentage de fils qui appartiennent à un groupe social différent de celui de leur père.
- **Mobilité sociale nette** : Elle se mesure par la différence entre la mobilité brute et la mobilité structurelle. On désigne une mesure de la perméabilité des groupes considérés, ou de la fluidité de la société, qui seraient indépendantes des changements structurels (eux-même facteurs de mobilité)
- **Mobilité sociale structurelle** : mobilité qui est expliquée par l'évolution de la structure sociale qui contraint les individus à occuper une position différente de celui de leur père, qu'ils le veulent ou non.
- **Table de recrutement** : tableau à double entrée permettant de connaître la position sociale qu'occupaient les pères en fonction de celles occupées aujourd'hui par leurs fils.
- **Table de destinée** : tableau à double entrée permettant de connaître la position sociale des occupées par les fils en fonction de celle occupée par leurs pères.
- **Démocratisation de l'enseignement** : réduction de l'effet de l'origine sociale sur la réussite scolaire. Dans un système d'enseignement démocratique, l'accès aux filières les plus prestigieuses et aux niveaux les plus élevés en devraient dépendre que du talent ou des performances individuelles, selon le principe de méritocratie.
- **Démocratisation quantitative** : est la croissance de l'enseignement à tous les niveaux où il est dispensé. Dans ce cas la scolarité s'allonge et les inégalités se déplacent. Cette démocratisation est incontestable comme il témoigne l'évolution du taux d'accès au baccalauréat. Alors qu'il est à peine de 10 % à la fin des années 1950, il est de 65,4 % en 2010.
- **Démocratisation qualitative** (ou égalité des chances) : est la réduction des écarts en matière de réussite scolaire des différents niveaux d'enseignement qui subsistent entre les différents groupes sociaux. De fait, la liaison entre l'origine sociale et la destinée scolaire s'affaiblit, ce qui peut contribuer à la fluidité sociale. Pour certains sociologues comme Pierre Merle, il n'y a véritablement démocratisation dans la démocratisation qualitative.
- **Egalité des chances** : tous les individus ont les mêmes chances d'accéder aux positions sociales valorisées en fonction de leur mérite indépendamment de leur origine sociale.
- **Inégalités scolaires** : inégalités dues au fait d'une certaine origine sociale qui influence la réussite scolaire.
- **Massification de l'enseignement** : signifie l'évolution quantitative des systèmes éducatifs dans lesquels un % élevé (+90%) des jeunes d'une génération accède à un niveau scolaire donné.

1.2. Comment rendre compte de la mobilité sociale ?

- **Méritocratie** : système fondé sur la recherche de l'excellence dans la position sociale d'un individu dépend de son mérite (talents, efforts ...)
- **Reproduction sociale** : maintien des positions sociales de génération en génération. Si les fils appartiennent aux mêmes catégories sociales que leur père, la structure sociale se reproduit à l'identique.